

DEPARTEMENT
Du HAUT-RHIN
Arrondissement
D'ALTKIRCH

COMMUNE D'ASPACH

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

21 OCT. 2022

A LA SOUS-PREFECTURE

Séance du 18 octobre 2022

Sous la Présidence de Mr Fabien SCHOENIG,
Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Frédéric FREYBURGER, conseillers.

Excusés : Francis LINK, et Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Alain WOLF.

Décision modificative

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est désormais obligatoire de constituer des provisions, qui permettent de constater l'amoidrissement des créances non réglées depuis plus de 2 ans et donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la collectivité.

Aucun crédit n'ayant été prévu au budget 2022, il faut prévoir cette somme par le biais d'une décision modificative.

Monsieur le Maire propose de constituer une provision d'au moins 15% des créances impayées de plus de 2 ans au 31 décembre 2021 au compte 6817.

Après délibération l'unanimité des conseillers approuve la décision modificative suivante :

DM N°1 :

- Crédit du compte 6817 : 325,-€
- Débit du compte 022 : 325.-€

Pour extrait certifié conforme.

Aspach, le 20 octobre 2022

Fabien SCHOENIG.

Maire d'ASPACH

